AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements suivants :

2023-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-566 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-574 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-577 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au # 1042) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-607 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (du # 330 au # 753) et d'une partie du chemin entre les barrières sur le Chemin-de-Fer Est par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

2023-613 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Rond par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024 ;

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2023 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 21e jour de novembre 2023

Ron Kelley
Directeur générale et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 21e jour de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21e jour de novembre 2023.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier